



Rupture association entre deux IDEL.

Par **uneautrequestion**, le **28/02/2016** à **18:39**

Bonjour,

Suite à un choix de vie personnelle moins stressant, je décide de quitter mon associée infirmière libérale pour m'installer avec le cabinet voisin qui me propose un rythme professionnel plus en adéquation avec ma vie personnelle.

Nous n'avons signé aucun contrat et avons monté le cabinet ensemble, je travaille entre 17 et 19 jours par mois et elle fait le reste, soit entre 10 et 13 jours par mois.

Je viens de la prévenir de ma décision, elle a trouvé quelqu'un qui prendra ma place dans un mois, ce qui équivaut à un mois de préavis. Je compte partir avec la moitié de mes patients puisque je suis à l'initiative du projet de création de ce cabinet, mais je pars juste à côté....

Légalement, quels sont les risques que je prends concernant la concurrence déloyale et les risques de dommages et intérêts?

Merci de me lire et de me répondre aussi vite qu'il vous est possible afin que je ne fasse pas d'impairs qui me couteraient très cher.